

**INTERVENTION DU MINISTRE HERVEY DAY A L'ATELIER DE LANCEMENT DU
PROCESSUS D'ELABORATION DU NOUVEAU « CADRE STRATEGIQUE INTEGRE »
DES NATIONS UNIES EN HAITI**

Hôtel Montana

Samedi 11 février 2012

Monsieur le représentant spécial du secrétaire Général des nations Unies

Monsieur le Coordonnateur Résident du Système des nations Unies

Mesdames , Messieurs les chefs de section de la MINUSTHA

Mesdames, Messieurs les chefs d'agence du Système des Nations Unies

Mesdames et Messieurs les invités

J'éprouve un réel plaisir de répondre à l'aimable invitation du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Haïti à participer à cette deuxième journée de l'atelier de lancement du processus d'élaboration du nouveau « cadre stratégique intégré » des nations unies en Haïti.

Je m'estime heureux d'avoir l'opportunité d'ouvrir cette dite journée avec une présentation sur les priorités nationales, telles que définies dans le Plan Stratégique de Développement à long terme d'Haïti (PSDH) en cours de finalisation et qui sera soumis sous peu à consultation publique.

Cet exercice est d'autant plus urgent qu'il permettra d'aligner le « Cadre Stratégique Intégré » des Nations Unies sur les priorités du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) et de son premier Plan Trisannuel d'Investissement (2011-2014).

Mesdames, Messieurs

Le présent *Plan stratégique de développement d'Haïti* (PSDH) propose des orientations et des stratégies de développement et détaille le contenu des *Grands Chantiers pour le Relèvement et le Développement d'Haïti* esquissés dans le *Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti* (PARDH). Les propositions qu'il contient s'inscrivent en continuité avec celles dudit Plan d'action et avec plusieurs objectifs déjà énoncés par le gouvernement au cours des dernières années, notamment ceux du *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance*

et pour la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP 2007-2010) et ceux des dernières *Déclarations de Politique Générale*. Compte tenu du contexte, son ambition est nécessairement plus large.

Le *Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti* a appelé à une nouvelle façon de coopérer qui s'appuie sur les principes de la *Déclaration de Paris* et sur les principes afférents aux interventions dans les États Fragiles, notamment ceux plaçant la mise en œuvre des stratégies nationales comme le PARDH ou le présent PSDH et le renforcement de l'État au centre des interventions. Aussi, les orientations et programmes de développement qu'il contient devaient être détaillés afin de guider le choix des interventions futures.

Le contenu du présent document continuera d'évoluer au fur et à mesure des consultations qui seront menées sur ses objets et des prochaines décisions qui seront prises. Il contient :

- une présentation du cadre actuel de planification, de programmation et de gestion du développement, qui doit permettre d'assurer la cohérence des actions, leur continuité dans le temps et leur suivi continu;
- un bref rappel des grandes orientations de développement énoncées dans le PARDH, de la vision à long terme de développement qu'il propose et des grandes orientations stratégiques effectuées au lendemain du séisme pour le relèvement et le développement d'Haïti ;
- une présentation des facteurs de développement à considérer, des grandes mesures démographiques, territoriales, économiques, sociales et institutionnelles à privilégier et des cibles transversales à atteindre pour faire d'Haïti un pays émergent en 2030 ;
- un premier bilan de la période d'implantation du Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDH) soumis à l'attention de nos partenaires à la conférence de New-York du 31 mars 2010, soit des mesures d'urgence et des projets déclencheurs aujourd'hui réalisés, initiés ou programmés depuis avril 2010 ;
- une proposition des programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation territoriale du pays, visant l'extension des grandes infrastructures économiques et sociales, l'aménagement du territoire, la gestion de l'environnement et la rénovation urbaine;
- une proposition des programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation économique du pays, favorisant une croissance accélérée et équilibrée de l'économie, la modernisation et la dynamisation des grands secteurs productifs d'Haïti, la mise en valeur de ses grands potentiels de développement et l'accroissement du nombre et de la qualité des emplois;
- une proposition des programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation sociale du pays, ciblant l'accroissement des activités et des services sociaux,

- culturels, sportifs et de loisir, l'amélioration des conditions d'habitat, l'organisation de la solidarité sociale et l'accentuation du rôle des femmes dans le développement;
- une proposition des programmes et projets à mettre en œuvre pour la refondation institutionnelle du pays, appuyant la mise en place d'un État de droit, la réingénierie de l'administration publique, la déconcentration et la décentralisation des activités ainsi que le renforcement du rôle de la société civile dans le développement;
 - une proposition d'un premier *Programme triennal d'investissement* (PTI) pour initier la mise en œuvre du PSDH, assurant une continuité des projets déjà initiés et priorisant des projets déclencheurs pour la refondation d'Haïti; et
 - une proposition de plan global de mise en œuvre, incluant une proposition de stratégie de financement à court et long termes et l'énoncé de conditions de base à mettre en place pour la gestion, le suivi et l'évaluation des projets à réaliser.

Au cours des prochains mois, diverses étapes de consultation seront réalisées de façon à assurer la participation de la population et des partenaires internationaux du développement d'Haïti aux prochaines décisions gouvernementales sur les actions mettre en œuvre pour refonder Haïti. La phase de consultation qui s'amorce aujourd'hui sur cette proposition de *Plan stratégique de développement d'Haïti* inclut :

- une campagne d'information de masse sur le contenu du présent document de consultation, pilotée et animée par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) ;
- des séances nationales de consultation portant sur diverses thématiques du *Plan Stratégique de Développement d'Haïti*;
- des séances régionales de consultation dans chacun des pôles régionaux de développement à mettre en place, incluant l'organisation d'ateliers pour recueillir les recommandations des participants sur les choix, les cibles, les Grands Chantiers pour l'avenir et la proposition de PTI 2011-2014 ;
- des séances d'information et de consultation avec la diaspora haïtienne;
- des séances d'information et de consultation avec les partenaires internationaux du développement d'Haïti;
- la révision du *Plan stratégique de développement d'Haïti* sur la base des propositions émises lors des diverses consultations et sa publication ; et
- une campagne d'information de masse sur le document final.

Véritable plan-programme, la version finale du *Plan stratégique de développement d'Haïti* permettra aux autorités nationales d'aujourd'hui et de demain d'orienter le développement et d'affecter les investissements publics en fonction de leurs priorités respectives. Il servira de cadre pour la programmation des investissements à court, moyen et long termes. Il s'articule autour de quatre grands chantiers pour le relèvement et le Développement durable de notre pays

Les quatre Grands Chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti

Les quatre *Grands Chantiers pour le Relèvement et le Développement d'Haïti* abordent respectivement la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle du pays. Chacun d'eux cible à la fois des enjeux transversaux et spécifiques du développement. Tous doivent inclure des travaux à réaliser pour poursuivre la rénovation-reconstruction des zones dévastées par le séisme et pour lancer sur des bases durables le développement des autres régions du pays. Leur mise en œuvre s'appuiera sur un changement de cap du cadre de gestion macroéconomique qui ciblera maintenant une croissance économique forte et durable.

Les quatre *Grands Chantiers pour le Relèvement et le Développement d'Haïti* prévoient les investissements nécessaires pour mettre en place les infrastructures, les équipements et les services à la population et aux entreprises requis pour faire d'Haïti un pays émergent en 2030. Tous doivent contribuer à la déconcentration d'activités hors de Port-au-Prince, à la mise en place des pôles régionaux et locaux de développement devant structurer l'occupation future du territoire, à l'essor du développement économique par ses acteurs publics et privés ainsi qu'à la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, qui sont des orientations fortes des autorités nationales pour la refondation d'Haïti.

Plus spécifiquement, tous proposent des programmes subdivisés en sous-programmes, lesquels présentent les projets à mettre en œuvre pour relever le défi de la refondation d'Haïti. C'est ainsi que :

Le Grand Chantier de la refondation territoriale

prévoit des travaux au chapitre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement local, de la protection de l'environnement, de la correction des bassins versants et de la rénovation urbaine, la mise en place d'un réseau de transport national, l'électrification du pays, l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire ainsi que l'accroissement des capacités d'alimentation en eau potable et d'assainissement, incluant la gestion des déchets solides. Ces programmes permettront la

mise en place des infrastructures économiques nécessaires à la croissance et à la création d'emplois ainsi qu'à l'accès aux services sociaux, renforceront les économies régionales, impulseront le développement local, structureront l'urbanisation et l'aménagement rural et permettront de mieux concilier les impératifs du développement économique avec la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et historique du pays et avec la gestion des risques.

Le Grand Chantier de la refondation économique

prévoit la mise en œuvre d'une macroéconomie du développement, l'appui à l'investissement privé externe et interne, la modernisation et la dynamisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, la valorisation des secteurs compétitifs de l'économie haïtienne, et en particulier de l'industrie manufacturière et du tourisme, la mise en place d'une véritable industrie de la construction, le développement du secteur des services, l'exploitation durable des ressources géologiques et la mise en œuvre de projets ciblant la création d'emplois ainsi que l'amélioration de la productivité et de l'employabilité. Ces programmes stimuleront la création de richesse et d'emplois, augmenteront les revenus des particuliers, renforceront le secteur privé, favoriseront la stabilisation de la population, accroîtront la sécurité alimentaire et permettront de réduire les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles.

Le Grand Chantier de la refondation sociale

prévoit la création de réseaux modernes de santé et d'éducation à travers tout le pays, incluant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique, la protection des biens culturels et l'appui à la créativité culturelle, un meilleur accès au logement, le développement de l'action civique et de l'offre sportive et de loisirs, la mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs, l'organisation de la solidarité sociale et un programme favorisant l'égalité de genre. Ces programmes permettront à terme de couvrir tout le territoire en services de base, participeront de la mise en place des pôles régionaux et locaux de développement, amélioreront les conditions d'habitat, favoriseront l'inclusion sociale, constitueront des axes de création de richesse et d'emplois et accéléreront l'agrandissement de la classe moyenne.

Le Grand Chantier de la refondation institutionnelle

prévoit la révision du cadre légal, le renforcement des administrations du pouvoir législatif, du pouvoir judiciaire et des institutions indépendantes, la modernisation de l'administration

publique, et notamment celle de l'administration de la justice et de la sécurité, l'augmentation du nombre d'effectifs déconcentrés de la fonction publique, le renforcement des Collectivités Territoriales et le renforcement de la société civile. Notamment, ces programmes permettront la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, établiront une culture de transparence et de reddition de compte qui rende la corruption impraticable sur le territoire, adapteront le cadre légal et réglementaire aux besoins, assureront une meilleure gestion du foncier et garantiront la protection de la propriété.

Mesdames, Messieurs

Après cette présentation très générale du PSDH, il me paraît opportun de vous indiquer que le nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement qui doit permettre d'assurer la cohérence des actions, leur continuité dans le temps et leur suivi continu, prévoit aussi un nouveau cadre de référence pour une meilleure intégration et gestion de l'aide externe aux priorités nationales définies dans le PSDH.

En effet après le séisme du 12 janvier, il fallait réviser notre approche de coordination de l'aide publique au développement pour l'adapter à la nouvelle conjoncture et au PSDH.

Le but de la coordination de l'aide doit être l'intégration de l'aide externe en appui aux priorités de développement économique et social de la République d'Haïti à travers:

- Le leadership responsable du gouvernement ;
- L'adhésion des bailleurs de fonds bilatéraux et internationaux aux mêmes objectifs stratégiques de développement et programmes ou projets d'investissement ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles du pays et l'engagement politique des bailleurs favorable au leadership du gouvernement dans la coordination de l'aide externe.

En accord avec les principes de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide approuvés par la République d'Haïti, le MPCE entreprend depuis 2005 de renforcer l'appropriation nationale et la performance des mécanismes de gestion de l'aide par les différentes parties prenantes en élaborant un Cadre de Référence pour la Coordination de la Coopération Externe en Haïti

A la suite du séisme dévastateur du 12 janvier 2010 et de la conférence internationale de New York du 31 mars 2010, il est donc apparu la nécessité urgente de trouver un mécanisme intérimaire de coordination des promesses d'aide des partenaires techniques et financiers d'Haïti

La mise en œuvre de ce mécanisme intérimaire de Coordination des promesses d'aide internationale s'est matérialisée avec d'une part, avec la création de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) et d'autre avec la création du Fonds pour la Reconstruction d'Haïti (FRH)

De toute façon, il est impérieux que le pays puisse retourner au cycle normal de planification, de programmation et de gestion de son développement basé principalement sur des programmes triennaux de développement et sur des programmes annuels d'investissement.

En conséquence le MPCE fort de sa mission de Contribuer à la gestion stratégique et au pilotage économique du développement national en proposant au Premier Ministre et au gouvernement les orientations globales à moyen terme en matière d'options, de priorités et de moyens de développement à travers la conception, l'élaboration, la programmation, le suivi et l'évaluation de politiques publiques et de programmes prioritaires d'intervention susceptibles de favoriser le bien-être généralisé de la population.

Ce cadre distingue trois niveaux de coordination : la coordination stratégique, la coordination sectorielle et la coordination géographique.

Le niveau de la coordination stratégique : l'imbrication étroite des ressources de l'aide à l'exécution du Budget de fonctionnement de l'État et à la mise en œuvre du Programme d'Investissements Publics appelle un suivi rigoureux, tout en fournissant des outils de coordination très utiles au niveau global. Il revient au MEF et au MPCE de rendre compte de manière régulière de l'évolution de la situation, des besoins nouveaux apparus et des ajustements qui sont requis. Il faut arriver à un partage efficace de l'information afin de permettre au Gouvernement et à chacun des partenaires de prendre les décisions qui s'imposent, et ce, dans une perspective globale.

L'exécution du cycle budgétaire et la préparation des cycles subséquents servent en quelque sorte de métronome de la coordination de l'aide externe. Jusqu'à maintenant, le suivi du CCI était uniquement centré sur les décaissements de l'aide externe, alors que la donnée de référence devrait être l'ensemble de l'exécution du programme gouvernemental, à l'intérieur duquel l'aide publique au développement joue un rôle fondamental.

Les grandes décisions stratégiques porteront notamment sur la priorité à accorder à chaque secteur, sur les ajustements à apporter en fonction de la réalisation effective des hypothèses du cadrage budgétaire et sur la réalisation des engagements des bailleurs. Le niveau d'exécution du PIP et l'avancement de la planification des investissements nouveaux alimenteront les processus de décision des différentes instances.

Le niveau de la coordination sectorielle : Les ministères dépensiers sont découpés en fonction des secteurs et, conséquemment, la cohérence de la politique gouvernementale implique nécessairement une cohérence sectorielle. Les Tables sectorielles servent de lieu de dialogue entre le Gouvernement et les différents partenaires nationaux et internationaux. Les ministres vont désigner ou confirmer les coordonnateurs nationaux et les travaux vont se poursuivre. L'efficacité de ces tables est directement tributaire de la capacité de planification des différents ministères puisque, rappelons-le, il s'agit d'un lieu de dialogue et non pas d'une structure opérationnelle. Des actions sont prévues dans le renforcement des capacités pour améliorer la dotation en personnel et la formation des ressources des Unités d'Etude et de programmation sectorielle dans les différents ministères.

Le niveau de la coordination géographique : ce niveau s'impose maintenant comme une nécessité pour tenir compte de la stratégie gouvernementale de porter l'effort de développement dans chacune des cent quarante (140) communes du pays. Le Programme d'Apaisement Social n'est que le premier pas dans cette direction. Les Tables départementales seront créées pour réunir les partenaires et opérateurs présents dans chaque département afin d'accroître les synergies entre les différentes interventions. Il faudra aussi tenir compte de l'implantation des pouvoirs communaux suite aux élections et trouver les mécanismes permettant d'associer les nouveaux interlocuteurs élus démocratiquement à l'effort de développement.

Ces diverses formes de coordination requièrent l'accès à une information crédible et partagée. La responsabilité de collecter les données et de les présenter selon des formats compatibles avec les besoins des utilisateurs revient aux ministères chargés des missions de coordination centrale, soit le MEF pour les données budgétaires et le MPCE pour l'avancement du PIP.

Responsabilité des organes intervenants

Toutes les instances de la nation ont un rôle à jouer à des degrés divers au sein du système national de planification qu'elles relèvent du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire ou de la société civile et du secteur privé.

Cependant, ne sont abordées dans ce texte que les institutions relevant de l'appareil exécutif et devant jouer un rôle significatif au sein du système, à savoir la Présidence de la République, la Primature, les MPCE, le MEF et les Ministères Sectoriels.

La **Présidence** de la République est l'institution de stimulation de l'ensemble des efforts et le garant du bon fonctionnement du processus global (référence faite à la constitution, article 136) ;

Les projets d'envergure nationale ou d'importance spéciale pourraient être lancés à l'initiative de la Présidence.

A partir de là il faut faire descendre les directives nécessaires vers les institutions du gouvernement et de L'État.

La **Primature** devrait traduire les instructions du Chef de l'État dans un cadre de travail et d'organisation pour le gouvernement et veiller à ce que chaque ministère et institution étatique s'attelle à remplir le rôle qui lui est dévolu;

Ce cadre de travail et d'organisation devrait comprendre par exemple un programme complet de réforme de l'Etat pour s'attaquer aux inerties, pesanteurs et embûches qui alourdissent le fonctionnement normal des services de l'administration et pour permettre un Etat de droit qui remplit toutes ses fonctions de sécurité, justice et développement ;

La Primature assure la coordination globale des activités du gouvernement et prend les dispositions nécessaires à la prise de décision.

Le **MPCE** est au niveau du travail technico-stratégique pour l'élaboration harmonieuse des stratégies globales (Plan de Développement/Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté –DSNCRP-), des plans d'action qui les soutiennent (PIP), l'instigation du développement holistique et équilibré du pays, la mobilisation des ressources d'investissement, et le suivi/évaluation des stratégies globales, plans d'action et utilisation des ressources ;

La conception des stratégies et plans d'action au niveau global devraient bénéficier des étapes précédemment mentionnées du processus de planification et de ses produits intermédiaires et finaux et intégrer les outils de planification spatiale dans ses composantes schémas national, régionaux et locaux d'aménagement du territoire pour permettre un développement harmonieux du pays et pour s'attaquer au défi le plus grave qui est la pauvreté très largement répandue ;

Quatre fonctions donc – Elaboration des Stratégies Globales et des schémas d'aménagement du territoire, Programmation des Investissements Publics, Coordination de la Mobilisation et Utilisation des Ressources Externes y afférentes, Suivi et Evaluation – devraient être convenablement assurées par le MPCE et les moyens pour renforcer le ministère dans ces domaines devraient être envisagés rapidement.

Le **MEF**, en plus bien entendu de l'élaboration et exécution de la loi de finances, du budget de l'Etat et des politiques y afférentes, devrait renforcer et systématiser sa participation à

l'élaboration du Programme d'Investissement Public et assurer l'intégration du budget d'investissement dans les finances publiques au niveau conception et exécution.

Les **Ministères Sectoriels** : élaboration des politiques sectorielles, identification et formulation des projets, participation au montage financier qui les concernent et mise en œuvre sont de leur ressort ainsi que la coordination, suivi/évaluation des politiques et projets à travers les Unités d'Etudes et Programmation (UEP) et Tables Sectorielles (TS);

La coordination et gestion de l'aide d'une manière générale sont l'affaire de tous avec un point focal qui devrait être le MPCE.

Le partage des responsabilités en matière de gestion des activités du développement notamment entre le quartet Présidence, Primature, MEF et MPCE est urgente et cruciale ; et il va de même pour le triangle Primature/MPCE/MEF et pour le couple MPCE/MEF pour que les efforts soient harmonieux et complémentaires et pour assurer la synergie nécessaire.

La coordination de la planification et gestion du développement au sein du gouvernement devrait opérer à tous les niveaux : coordination par les institutions qui ont la responsabilité d'assurer la cohérence des activités de développement au niveau global (coordination verticale); coordination au sein de chaque secteur autour d'un point focal (UEP) (coordination horizontale).

Le MPCE est fermement décidé à poursuivre ses efforts de rationalisation et d'ajustement aux réalités concrètes, et d'avancer vers la pleine intégration de la gestion de l'assistance extérieure au sein de la gestion des finances publiques et des autres ressources de l'Etat.

En effet, il est également très important d'assurer les complémentarités et les synergies entre les actions soutenues par des fonds publics et celles portées par des flux d'investissements privés, qu'ils proviennent d'entreprises à but lucratif ou d'institutions philanthropiques comme les ONG.

En ce qui concerne ces dernières, un important travail est maintenant en cours avec l'Unité de Coordination des Activités des ONG (UCAONG) du MPCE pour rationaliser les enregistrements et coordonner les activités des ONG tant nationales qu'internationales reconnues en Haïti, dont la plupart figurent dans le répertoire des Organisations Non Gouvernementales du Ministère. Cette initiative va s'étendre dès que possible à l'ensemble du secteur des ONG pour améliorer la transparence et l'efficacité des contributions importantes de ces partenaires.

STRUCTURE DE COORDINATION STRATEGIQUE DE L'AIDE EXTERNE AU DEVELOPPMENT D'HAITI

Le **Conseil de Coordination Stratégique de l'Aide Externe au Développement (CCSAED)** a pour mission *d'orienter et de coordonner l'aide externe en appui au dispositif de planification, de programmation, d'exécution, de suivi et d'évaluation du Développement National.*

Le CCSAED est présidé par le Premier Ministre, assisté des Ministre de la Planification et de la Coopération Externe et de l'Economie et des Finances, Vice-présidents. Le CCSAED est composée de 23 membres dont:

1. Le Premier Ministre, Président
2. Le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe, Vice-président ;
3. Le Ministre de l'Economie et des Finances, Vice-président ;
4. Cinq (5) Ministres et/ou Personnalités Publiques Représentatives désignés par le Président de la République ;
5. Quatre (4) Représentants d'Organisations de la société civile (secteur privé des affaires, secteur syndical, secteur associatif, ONG reconnues par l'Etat haïtien) ;
6. Trois (3) Représentants des Collectivités Territoriales (Départementale, Communale et Section communale)
7. Huit (8) Représentants des Institutions et/ou Pays bailleurs de fonds.

Structure du CCSAED. La structure du CCSAED est la suivante :

1. Un Comité National de Pilotage Stratégique (CNPS)
2. Un Comité de Coordination des Partenaires Techniques et Financiers (CCPTF)
3. Un Comité Interministériel de Coordination Opérationnelle (CICO)
4. Un Comité Consultatif des Bailleurs de Fonds (CCBF)
5. Un Secrétariat Exécutif de Coordination (SEC) assuré par le MPCE

Comité National de Pilotage Stratégique. Le Comité National de Pilotage Stratégique (CNPS) présidé par le Premier Ministre réunit les Ministres et /ou Personnalités Haïtiennes Représentatives, les représentants des organisations de la société civile et des collectivités territoriales, membres.

Comité de Coordination des Partenaires Techniques et Financiers. Le Comité de Coordination des Partenaires Techniques et Financiers (CCPTF) est composé de représentants des Sièges des Partenaires Techniques et financiers et/ou des Pays

donateurs. Ce Groupe réunit les représentants des Partenaires Techniques et Financiers, des Pays donateurs et représentants d'ONG internationales engagés en Haïti.

Comité International de Coordination Opérationnelle. Le Comité Interministériel de Coordination Opérationnelle (CICO) présidé par le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe. Il est composé du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre des Travaux Publics, Transports et Communication, du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, du Ministre de la Santé Publique et de la Population, du Ministre de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, du Ministre des Affaires Etrangères et des Cultes et de tout autre ministre concerné suivant les axes programmatiques du Plan Stratégique à long terme de Développement d'Haïti (PSDH)

Comité Consultatif des bailleurs de Fonds. Le Comité Consultatif des Bailleurs de Fonds (CCBF) qui assure la coordination au niveau des Agences et ONG internationales et locales sur le terrain est étroitement reliée à la coordination sectorielle qui correspond au niveau opérationnel des activités. Cette coordination comprend les représentants résidents des agences de coopération internationale, les représentants des pays participants et des organismes internationaux et des représentants des ONG internationales et locales

Secrétariat Exécutif de Coordination.

Le Secrétariat Exécutif de Coordination (SEC). Sous la responsabilité du Ministre de la Planification et de la Coopération Externe, le Secrétariat Exécutif de Coordination assure le lien entre le niveau stratégique décisionnel (CCSAED) et le niveau opérationnel (CICO). Le Secrétariat Exécutif de Coordination travaille en collaboration étroite avec les directions techniques du MPCE, les Unité d'Etudes et de Programmation des Ministères sectoriels et les Tables Sectorielles et Thématiques (TST). Il est constitué de trois cellules travaillant en étroite collaboration:

- a) **Une Cellule Conseil** : composée d'un nombre limité de personnes (4 à 5 personnes qui sont des cadres du MPCE, appuyés par des points focaux de la communauté internationale et participe aux réunions du Conseil de Coordination Stratégique du développement (CCSD) et du Comité Interministériel de Coordination Opérationnelle (CICO).
- b) **Une Cellule Suivi des Tables sectorielles** : elle est composée de Cadres du MPCE, appuyés par des points focaux de la communauté internationale
- c) **Une Cellule Systèmes d'Information/Gestion des Données** : elle est composée de Cadres du MPCE appuyés par des points focaux de la communauté internationale.

Mesdames, Messieurs

Comme vous vous êtes rendu compte, le Ministère déploie de grands efforts pour assurer le leadership de la coordination de l'appui externe au processus de développement national et ne souhaite qu'une grande et parfaite collaboration de nos partenaires techniques et financiers à l'atteinte de nos objectifs à court, moyen et long terme tels que définis dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), désormais le seul document de référence du pays, du gouvernement et de tous nos partenaires du développement.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre attention.

Merci.